

# Schyns invitée à s'expliquer sur les ratés DU JURY CENTRAL

▶ Le délégué général aux Droits de l'enfant demande des explications à la ministre de l'Éducation après avoir reçu une plainte

▶ "J'ai interpellé la ministre de l'Éducation (NDLR : Marie-Martine Schyns (CDH)) et l'administrateur général de l'enseignement.

Je leur demande des explications. À partir du moment où une législation est modifiée, cela ne peut pas porter préjudice à des enfants. Ici, il s'agit d'environ 140 personnes si j'ai bien compris. Je veillerai à ce que les droits des enfants soient respectés", a expliqué ce lundi le délégué général aux Droits de l'enfant Bernard De Vos, après qu'il a reçu une plainte d'un parent au sujet de l'organisation des examens de CE2D (fin de 4<sup>e</sup> secondaire) dans le cadre de l'enseignement à domicile.

Des épreuves externes sont organisées chaque année par les services de la Fédération Wallonie Bruxelles pour les quelque 900 personnes, majoritairement des mineurs, faisant partie de l'enseignement à domicile (EAD). Cette année, l'organisation des épreuves se trouve dans une phase transitoire à la suite d'un décret datant d'octobre dernier et réformant en profondeur les jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire.

Pour Stéphane Vanden Eede,

papa d'une jeune fille de 16 ans inscrite aux examens du CE2D, l'actuelle période de transition est très mal gérée et les conditions d'organisation peuvent être qualifiées de maltraitance administrative. Une situation dont le papa s'est récemment fait écho auprès de Bernard De Vos, lequel prend l'affaire très au sérieux.

Importants problèmes d'organisation et de communication vis-à-vis des parents et des élèves, mais aussi mise en place d'épreuves particulièrement difficiles (118 échecs sur 140 à l'épreuve de mathématiques) sont autant de problèmes épinglés par le père de famille en colère. "L'administration a mis près de trois mois à corriger des épreuves, sans être capable d'informer en direct les concernés, ni du délai ni des résultats, et sans égard pour l'impact que ces informations peuvent avoir sur la vie et l'organisation des élèves", a, entre autres, indiqué le papa, soulignant que les résultats ont été mis en ligne la veille d'un examen sans tenir compte des conséquences possibles pour les étudiants.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL aux Droits de l'enfant attend en tout cas une réponse à ces questions dans les prochains jours, le temps que son courrier arrive à destination. Le cabinet était injoignable lundi pour faire un commentaire.

Julien Thomas

## "C'est de la maltraitance administrative"

TÉMOIGNAGE "Ma fille Julie fait partie d'une cohorte de 140 candidats sacrifiée sur l'autel d'une transition chaotique. J'ai introduit auprès du délégué général aux Droits de l'Enfant les éléments constitutifs d'une

plainte au sujet de l'organisation des examens du jury central, niveau CE2D et ce, pour mal-

traitance administrative envers mineure d'âge. Tout ce qui se passe est incompréhensible. Y a-t-il une volonté insidieuse de décourager le recours au jury ? Jusqu'à quel point sont-ils alors prêts à maltraiter les élèves concernés, dont certains ont justement des parcours scolaires difficiles ?", explique Stéphane Vanden Eede, le papa d'une jeune fille de 16 ans passant cette année son examen de CE2D.

J. Th.

## "On nous voit comme des marginaux"

HAINAUT "Je m'occupe de trois enfants suivant l'enseignement à domicile. C'est parfois très difficile pour nous en tant que parents. Il faut être proactif. On est confronté à trois services différents qui ne parlent pas entre eux alors qu'ils se trouvent dans le même bâti-

ment : le service responsable de l'enseignement à domicile, le jury central et le service d'enseignement à distance, qui n'est pas obligatoire", explique Laurence Demanet, une mère de famille vivant dans le Hainaut. "Avec le changement de décret, la transi-

tion est difficile et compliquée. [...] De manière générale, il y a une forte incompréhension par rap-

port à ceux qui suivent l'enseignement à domicile. On nous voit comme des marginaux. [...] On est contrôlé par des professeurs qui sont formés pour enseigner à l'école, ce qui n'est pas toujours pratique", insiste-t-elle.

J. Th.